

**De :** christine gerard [REDACTED]

**Envoyé :** lundi 26 mai 2025 12:01

**À :** enquete plu1 <[enquete.plu1@marguerittes.fr](mailto:enquete.plu1@marguerittes.fr)>

**Objet :** Projet sur la commune de Marguerittes Gard emportant mise en compatibilité du PLU N°1.  
PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE.

Bonjour,

voici les incohérences et les dangers de la mise en œuvre de cette centrale photovoltaïque.

Ce projet implique de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour transformer une zone de forêt de garrigue, ce qui va à l'encontre de la protection des espaces naturels.

Bien que la loi APER vise à promouvoir les énergies renouvelables, elle insiste également sur la nécessité de respecter la biodiversité et les paysages, ce qui n'est pas le cas ici.

L'article L.341-5 du Code Forestier permet de refuser le défrichement pour préserver les fonctions écologiques des forêts, ce qui devrait s'appliquer à ce projet.

Les panneaux solaires sont considérés comme imperméabilisants, ce qui va aggraver le ruissellement et les risques d'érosion, surtout sur une commune du Gard telle que Marguerittes, déjà fortement impactée par l'artificialisation des sols et par le dérèglement climatique.

Ce projet va défigurer le paysage, notamment par la clôture des chemins et le déboisement des zones, ce qui affectera l'esthétique et l'expérience des visiteurs.

La zone d'implantation est riche en biodiversité et abrite des espèces protégées, comme l'Aigle de Bonelli, ce qui soulève des préoccupations majeures quant à la préservation de ces espèces.

Le choix du site n'est pas justifié par une analyse comparative sérieuse, et l'ancienne décharge ne constitue pas un argument suffisant pour justifier un tel impact environnemental.

Aucune étude n'a été réalisée sur les effets potentiels du projet sur la qualité de l'air et le climat, ce qui est essentiel pour évaluer les conséquences environnementales.

Le site, déjà dégradé par une ancienne décharge, pourrait subir encore plus de nuisances avec ce projet, ce qui ne fait qu'aggraver la situation environnementale.

La Commission de régulation de l'énergie a suggéré d'ajuster à la baisse le rythme de développement des énergies renouvelables, ce qui remet en question la nécessité de ce projet en particulier.

C'est pourquoi je m'oppose fermement à ce projet qui ne respecte pas notre environnement et ne préserve pas nos espaces naturels et notre biodiversité. C'est une vision à très court terme qui défend des intérêts économiques au détriment de la biodiversité. La protection de nos forêts et de notre biodiversité est une priorité. Il est urgent que les décisions politiques reflètent cette nécessité.

Christine GÉRARD